



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 15 juin 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mobilisation des services de l'État dans le cadre de la vague de chaleur en Dordogne

Compte tenu de la vague de chaleur annoncée par Météo-France, avec plus de 38° attendus en fin de semaine dans notre département, le préfet de la Dordogne a réuni hier le « comité de préparation à la gestion des vagues de chaleur » en présence des représentants de services de l'État, de l'ARS, de l'Education Nationale, du SDIS, des collectivités locales et des différents acteurs locaux de la santé et de l'aide aux personnes, **afin de s'assurer que toutes les mesures liées à la gestion de la canicule étaient mises en place dans le département.**

Du 1er juin au 15 septembre, le plan de gestion « vagues de chaleur » est activé en Dordogne comme partout en France. Il a pour objectif :

- d'anticiper l'arrivée d'une canicule
- de définir les actions à mettre en œuvre pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci (permanence des soins, préparation des plans blancs et bleus)
- d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations à risque.

Ce plan comprend quatre couleurs (vert, jaune, orange, rouge) qui indiquent le niveau de vigilance correspondant à la gravité de l'évènement et à une situation donnée :

- le niveau de vigilance VERT est déclenché automatiquement chaque année du 1er juin au 15 septembre.
- le niveau de vigilance JAUNE correspond à un pic de chaleur ou à un épisode persistant de chaleur ;
- le niveau de vigilance ORANGE correspond à une canicule ;
- le niveau de vigilance ROUGE correspond à une canicule extrême.

Il s'appuie sur des grands axes :

- la mise en œuvre des mesures de protection des personnes à risque hébergées en institutions (établissements accueillant des personnes âgées, établissements pour personnes handicapées) ou hospitalisées en établissements de santé ;
- le repérage individuel des personnes à risque, grâce au registre des personnes fragiles ou isolées tenu par les communes ;
- l'alerte, sur la base des informations de Météo-France et de l'Institut de veille sanitaire (InVS) ;



- la lutte contre l'isolement mise en œuvre grâce au recensement et aux dispositifs de permanence estivale des services de soins et d'aide à domicile ainsi que des associations de bénévoles et des associations d'aide aux personnes sans domicile fixe
- l'information des populations, des professionnels et des établissements de santé.

La canicule peut avoir un impact sanitaire considérable. Il est donc primordial de bien s'en protéger. Les risques sur la santé peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur.

Pour éviter les accidents, adoptez les bons réflexes :

- maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais);
- buvez régulièrement et fréquemment de l'eau;
- ne buvez pas d'alcool;
- rafraîchissez-vous le corps plusieurs fois par jour (mouillez notamment le visage et les avants bras);
- passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale ...);
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique;
- Prenez soin des publics les plus vulnérables (personnes âgées, bébés et enfants) ;
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches.

Toutes les recommandations pour se protéger contre les fortes chaleurs sont consultables sur le site internet du ministère des Solidarités et de la Santé <https://solidarites-sante.gouv.fr/>.

Un numéro d'information est également à disposition du public : 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)